

COMMUNE DE VOUHENANS

27 Rue Desault

Tél. 03 84 62 90 44

Mail : secretariatvouhenans@orange.fr

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le 29 janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Martine MEUNIER, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 11

Membres du Conseil Municipal en exercice : 11

Membres ayant pris part au vote : 10

Présents : Bernadette NICOLAS, François GONNOT, Rachid YOUSOUFI, Martine MEUNIER, Nicole JEANDEY, Christophe SANDOZ, Sylvie SIMON, Laurent BENTOLILA, Rémy GIRARDOT

Absent : Laurent CUENOT

Absente excusée : Sophie FRANCOIS (a donné procuration à Christophe SANDOZ)

NOM	PRÉSEN T	ABSENT EXCUSÉ	ABSENT NON EXCUSE	A DONNÉ PROCURATION À
M. CUENOT Laurent			X	
Mme FRANCOIS Sophie		X		A donné procuration à C. Sandoz
M. GONNOT François	X			
Mme JEANDEY Nicole	X			
Mme MEUNIER Martine	X			
Mme NICOLAS Bernadette	X			
M. SANDOZ Christophe	X			
Mme SIMON Sylvie	X			
M. YOUSOUFI Rachid	X			
M. GIRARDOT Rémy	X			
M. BENTOLILA Laurent	X			

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Sylvie SIMON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte à 19h00.

Approbation des conseils précédents :

* Vote du compte-rendu du 18 décembre 2024

Voté à l'unanimité

Délibérations

1/2025 Cotisation AMRF 2025

Mme le maire rappelle l'objet ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- * Accepte la cotisation AMRF 2025,
- * Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2/2025 Travaux ONF – Programme d'action – Devis Référence DEC-25-842532-00585559/17019

Mme le maire rappelle le dossier travaux ONF ci dessus.

Dit que les travaux 2025 sont les suivants :

En investissement :	21 456,25 € HT
Soit	23 601,88 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le devis de l'ONF – Travaux 2025 d'un montant de :

En investissement :	21 456,25 € HT
Soit	23 601,88 € TTC
- autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant (devis, mandat..)

3/2025 Subventions associations 2025

Mme le Maire rappelle les subventions 2024 et dit qu'il faut délibérer pour 2025, afin de préparer le budget primitif 2025.

Associations patriotiques :

Anciens combattants : 180 €

Souvenir Français : 50 €

Associations caritatives :

Croix Rouge : 500 €

Restos du Coeur : 500 €

Ligue contre le cancer : 150 €

Banque Alimentaire : 500 €

Téléthon : 150 €

Sclérose en plaques : 100 €

Associations locales :

Espoir de la Butte : 1 000 €

Les Ados Ré : 300 €

Les culottes courtes vernoisiennes : 150 €

Associations sportives :

60 € sous conditions d'accueillir des enfants de la commune de Vouhenans et d'en faire la demande

Défense des services publics :

Comité de vigilance : 100 €

CPI Les Aynans : 200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

* Accepte les subventions 2025,

* Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4/2025 Feux d'artifice 2025 – Participation de la commune

Mme le Maire rappelle l'objet ci-dessus et dit que les années précédentes la participation de la commune était de 3000 € TTC. Elle demande de reconduire cette somme pour 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

* Accepte la participation de la commune pour la somme de 3000 €

* Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

5/2025 Frais de gardiennage de l'église

Mme le maire rappelle l'objet cité ci-dessus à savoir les frais de gardiennage de l'église. Dit que le conseil doit délibérer pour le montant de 500 €.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la somme de 500 € pour les frais de gardiennage de l'église pour 2025
- Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant

6/2025 Participation aux voyages scolaires

Mme le Maire rappelle l'objet ci-dessus, dit qu'en 2024 la commune avait délibéré pour une participation aux voyages scolaires à hauteur de 50 € par élève habitant Vouhenans et demande au Conseil de délibérer pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la participation d'un montant de 50 € par élève pour l'année 2025, pour un voyage de 2 jours minimum (comportant au moins 1 nuitée),
- Autorise le Maire à budgétiser la somme nécessaire et à signer.

7/2025 Adhésion 2025 à la COFOR (fédération des communes forestières)

Mme le maire rappelle l'objet ci-dessus.

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- accepte l'adhésion 2025 à la COFOR,
- autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant

8/2025 Cartes Avantages Jeunes 2025

Mme le Maire rappelle l'objet ci-dessus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'offrir la Carte Avantages Jeunes du Centre Information Jeunesse de la Haute-Saône aux jeunes résidant sur la commune et âgés de 6 à 20 ans, qui en feront la demande,
- Autorise le Maire à commander le nombre de cartes qui seront demandées, auprès du C.I.J. 70, au tarif préférentiel de 9 euros la carte.

09/2025 Renouvellement à l'adhésion 2025 à l'association « les Croqueurs de Pommes »

Mme le maire rappelle l'objet ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le renouvellement de l'adhésion 2025 à l'association des Croqueurs de Pommes,
- Autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant

10/2025 Adhésion 2025 à la SHAARL

Mme le maire rappelle l'objet ci-dessus.

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- accepte l'adhésion 2025 à la SHAARL
- autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant

11/2025 – Participation aux frais d'électricité de l'Association Espoir de la Butte lors des marchés mensuels

Mme le Maire rappelle l'objet ci-dessus et demande au conseil municipal de voter pour la participation de la commune aux frais d'électricités supportés par l'Association de l'Espoir de la Butte à l'occasion des marchés mensuels.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- * Accepte la participation de la commune pour la somme de 30 € par marché mensuel.
- * Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

12/2025 Prix du stère d'affouage bord de route

Mme le Maire rappelle l'objet ci-dessus, dit que le stère (bord de route) est actuellement à 35 euros et qu'il faut délibérer pour le tarif 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le prix de 40 euros le stère, soit 200 euros le lot de 5 stères,
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

13/2025 Campagne d'affouage 2024-2025 (bois à façonner)

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le tarif de l'affouage (bois à façonner).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le volume maximal estimé des portions de 30 stères, ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- Fixe le montant total de la taxe d'affouage à 6 euros le stère ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Questions diverses :

* Cotisations santé et prévoyance des agents communaux : obligatoire depuis le 01/01/2025 pour la prévoyance (7€ minimum par mois et par agent) et à partir du 01/01/2026 pour la santé (15 € minimum par mois et par agent).

Actuellement, seule la secrétaire de mairie perçoit 5 € au titre de la prévoyance. Les autres agents n'ayant pas souscrit de contrat prévoyance. Délibération à prendre après le retour du CDG 70.

* Signature de la nouvelle convention avec ACE pour 2025 : de nouvelles précisions ont été apportées.

Toujours 5 passages par an (1/2 journée de plus).

Montant total : 7 440 € (augmentation de 3%)

* AAPPMA : appel de M. Patrick LIMOGÉ président de l'association de pêche Lure Les Aynans concernant le nettoyage des abords de la rivière au pont Charivari.

* Réception des travaux de la chaufferie bois : quelques réserves jusqu'au 11/02/2025.

* Sécurisation de la D18 Lure – Athesans – Possibilités évoquées avec la DDT :

- Chicanes

- Plateau sur-élevé

- Feux « récompense »

* Rapport de délégation :

La commune ne souhaite pas préempter concernant la vente LEVREY / BASTOS

* Bulletin municipal en cours d'impression.

* Organisation des marchés : une réunion sera organisée avant la reprise début avril.

* Adhésion CAUE 2025 : adhésion non renouvelée (approuvé à l'unanimité)

* Forêt :

- ONF programme de travaux 2025 :

. Nettoyage de la parcelle 16 : 11 241 € HT

. Parcelle 24 : broyage : 10 214 € HT

Soit un total de 23 500 € TTC

- M. AUGIER (Linexert) propose ses services pour quasiment la moitié du tarif ONF. A voir pour 2026.

- Proposition de visite de la forêt à tous les habitants du village fin mai début juin.

- Bernard BASTOS souhaite faire 25 stères dans la parcelle 23 : prix de vente 6 € le stère.

* SIED : suppression des lampes de la mairie dans le contrat SIED, à voir lors du prochain conseil si elles sont sous contrat